



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 23/026/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 28 mars 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 22 mars, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas PIOT

• **Budget Primitif 2023 – Commune – Reprise anticipée des résultats 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptables M57,

Considérant l'arrêté des comptes établi par Madame le Trésorier Principal d'Arpajon concernant l'exercice 2022 et dégageant les résultats de clôture suivants :

- | | |
|---------------------------------------------------------|----------------|
| • A) Section de fonctionnement – Excédent : | 1 030 487.59 € |
| • B) Section d'investissement – Besoin de financement : | - 619 678.00 € |
| • C) Résultat global de clôture 2022 : | 410 809.59 € |

Considérant l'état des restes à réaliser 2022 s'établissant comme suit :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------|----------------|
| • D) Dépenses d'investissement : | 108 185.88 € |
| • E) Recettes d'investissement : | 526 143.16 € |
| • F) Solde positif des restes à réaliser (E-D) : | 417 957.28 € |
| • G) Solde définitif de la section d'investissement (B+F) – Excédent : | - 201 720.72 € |

Considérant le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement pour l'exercice 2022 à hauteur de 201 720.72 €,

Entendu l'exposé de Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE, Adjointe au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (3 abstentions : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)

- **Décide** de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023, de la manière suivante :

Investissement Dépenses

Article 001 – Résultat d'investissement reporté : - 619 678.00 €

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés 201 720.72 €

Fonctionnement Recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 828 766.87 €

Le 30 mars 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

